Outil de contrôle DSN-Val 2025

Fiche Pratique : Contrôle du fichier DSN à l'aide de l'outil DSN-Val

Impact emploi association
Un service des Urssaf

► Contexte

Une fois votre **fichier DSN généré**, il est **indispensable** de le **soumettre à analyse via l'outil de contrôle DSN-Val.** Cela permettra de **détecter les éventuelles anomalies à corriger avant son dépôt, en réel, sur Net-Entreprises.**

► Installation de l'outil DSN-Val

- Créez un répertoire « **DSN_val_202**5″ à la racine de votre disque C:

- Rendez-vous sur **Net-entreprises** *(https://www.net-entreprises.fr)*

- Déplacez-vous au niveau du pavé « ***Outil Dsn-Val 2025*** » :

- Cliquez sur l'option Dsn-Val en automatique : « ***Dsn-VAL pour Windows*** » :

- ouvrir le fichier dans Téléchargements « ***autocontrole-dsn-val_2025.exe*** » :

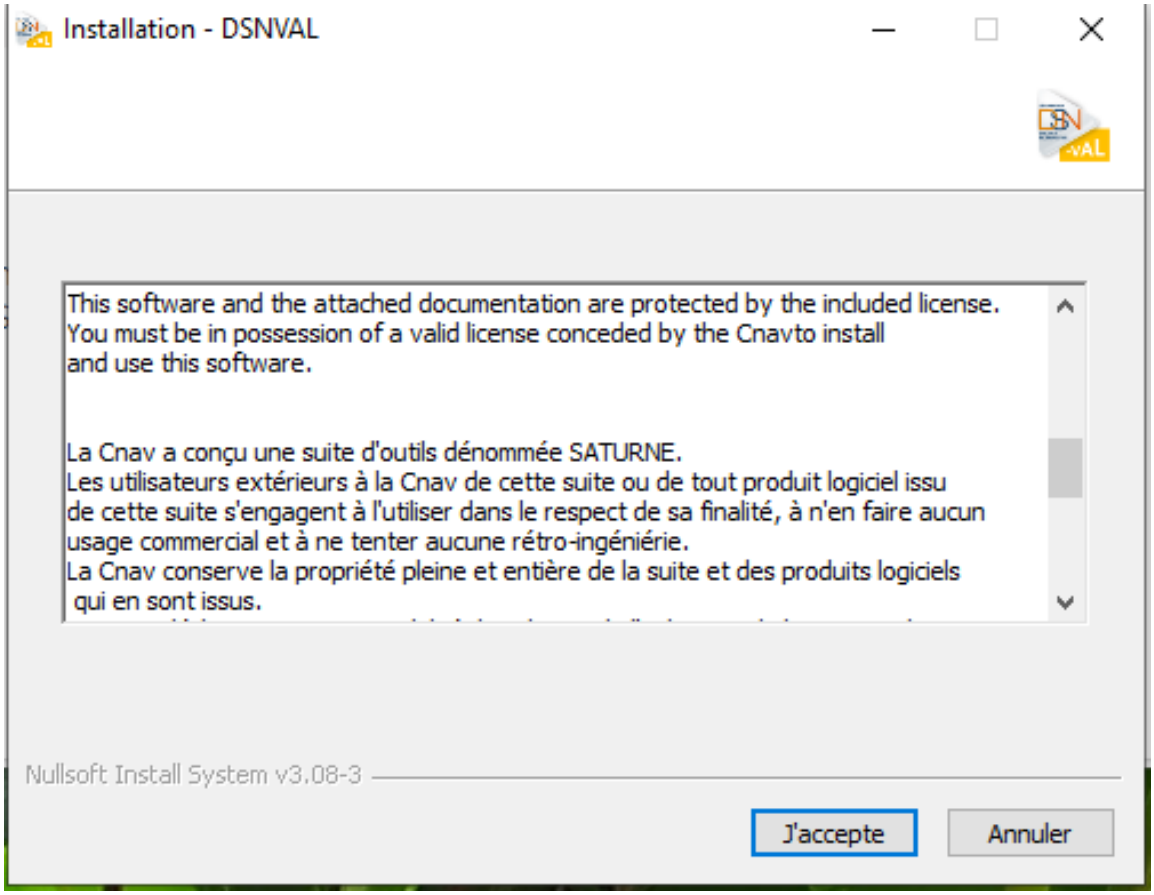

- **Choisissez le répertoire** précédemment créé « ***C:/DSN_val_2025*** ».

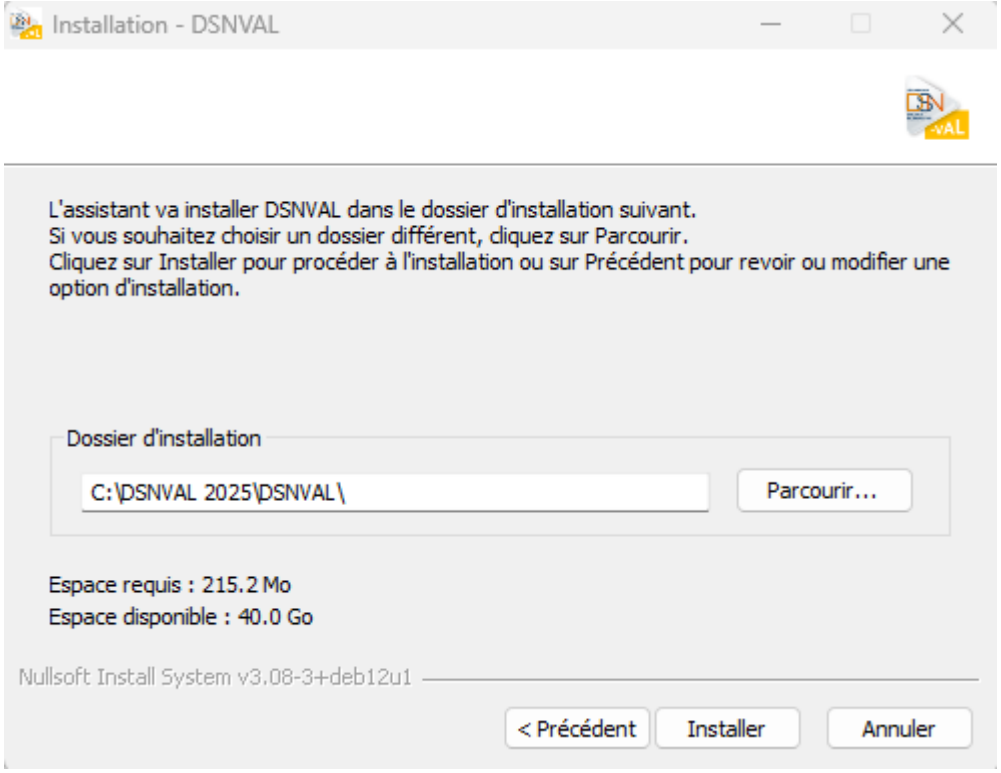

- Cliquer sur le bouton « **Installer** »

- **Poursuivez l'installation** en cliquant sur le bouton « **Suivant >** » selon les instructions données et jusqu'à la fin.

- Résultat du raccourci bureau :

► Utilisation de l'outil DSN-Val

- A l'ouverture de l'outil, l'écran suivant s'affiche :

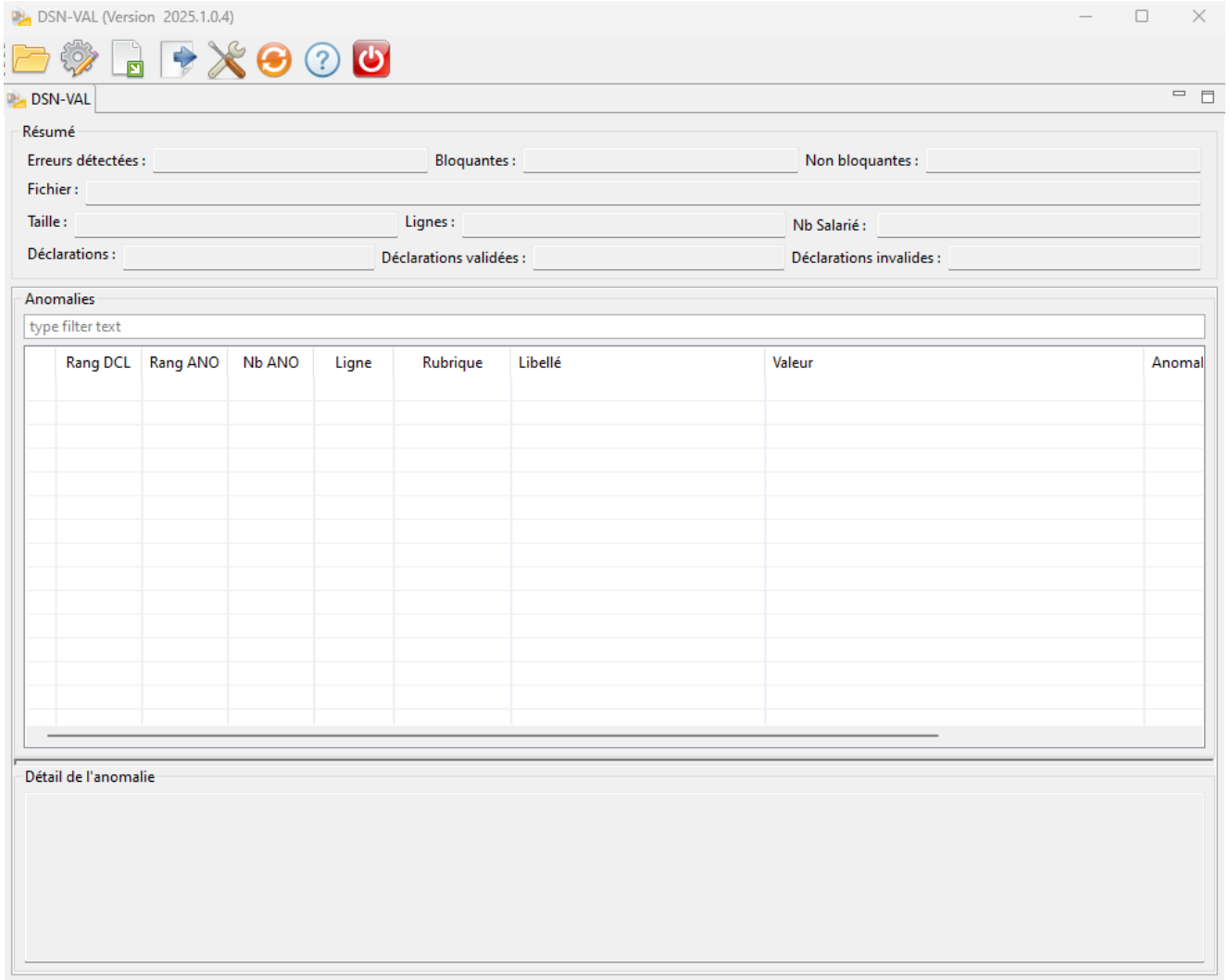

- Sélectionnez le fichier à analyser en cliquant sur **l'icône du répertoire** ;
- Retrouvez votre fichier en cliquant sur « ***Parcourir*** » ;
- Cliquez ensuite sur « ***Finish*** » :

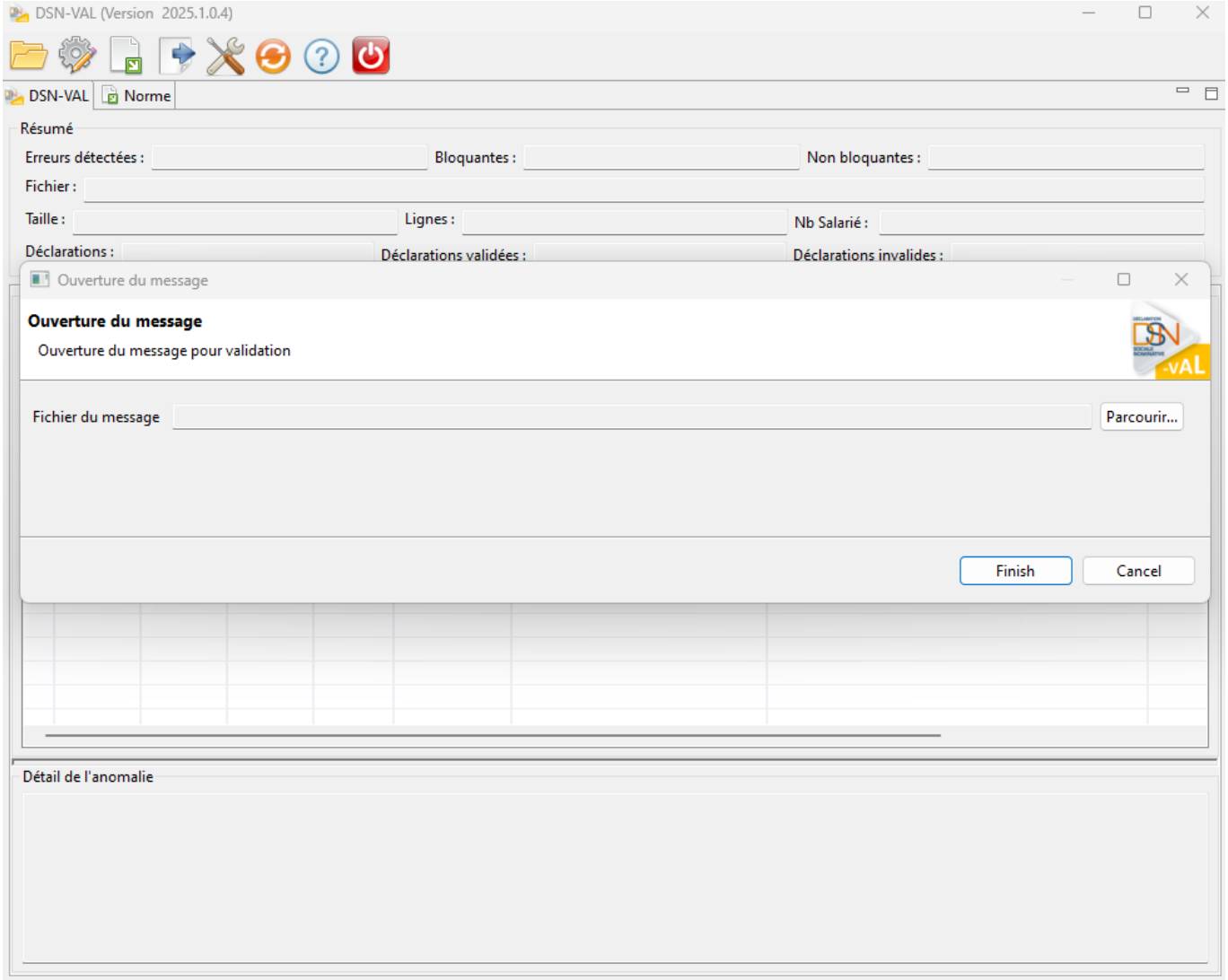

Ensuite deux cas de figure peuvent se présenter :

- Soit aucune anomalie n’a été recensée

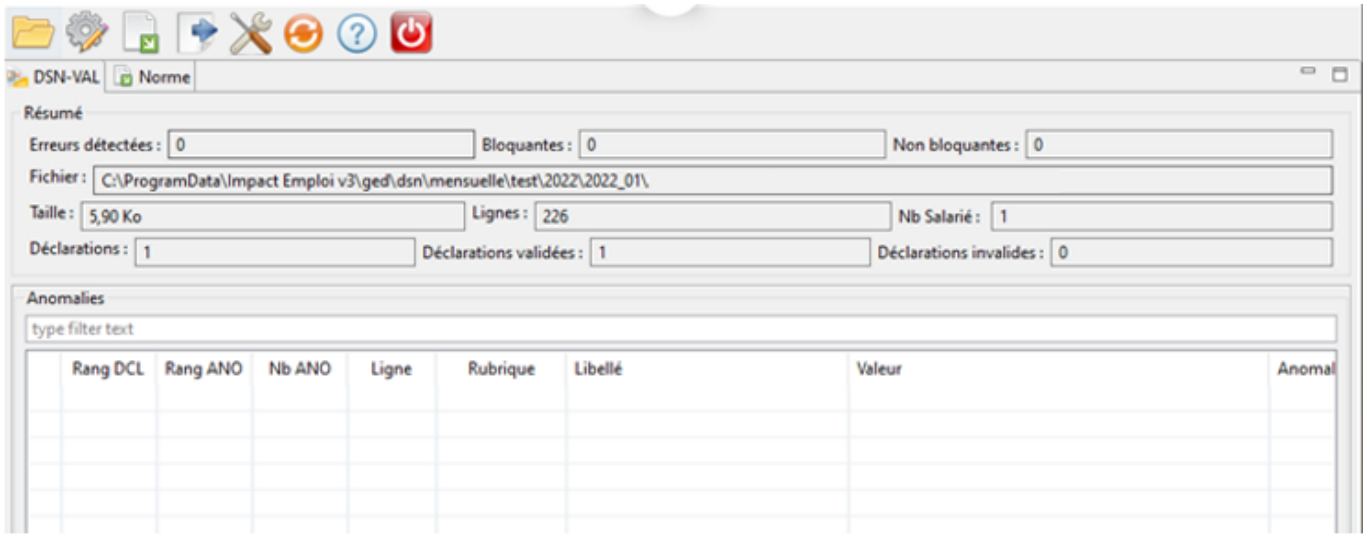

- Soit des anomalies ont été identifiées

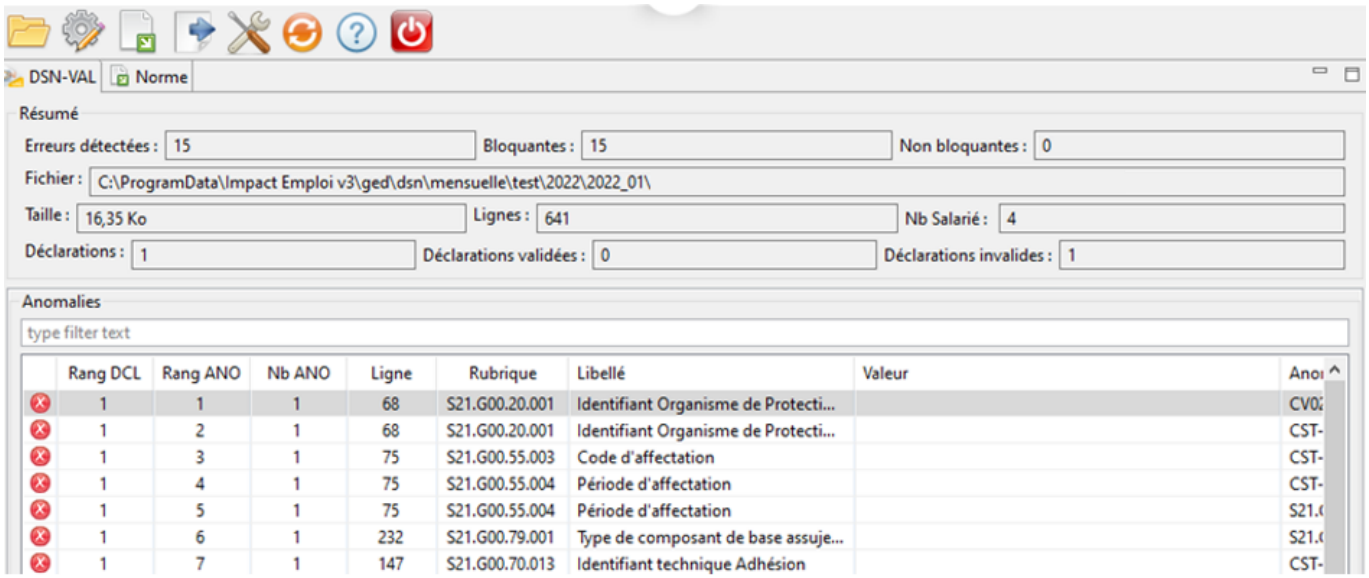

Pour une meilleure lisibilité des anomalies, vous pouvez exporter le compte-rendu dans un fichier HTML. Pour cela :

- Cliquez sur l'**icône export** du bilan ;
- **Sélectionnez l'emplacement** puis le **type de fichier** « ***HTML*** » ;
- Cliquez sur « ***Finish*** » :

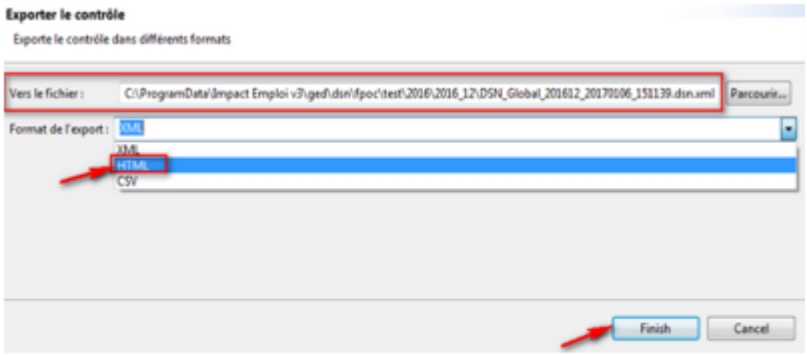

L'analyse du fichier DSN par l'outil de contrôle DSN-Val est à présent terminée !

Voici un exemple du compte-rendu des anomalies :

Nom du fichier : DSN_Global_201612_20170106_151139.dsn	Etat du fichier : KO	Nombre d'anomalies : 3
Nombre de déclarations : 1	Nombre de salariés : 1	SIRET Emetteur : 78337262600011

Anomalies Niveau Déclaration	Rang :1	Nature : 01	Type : 01	SIREN : 802044784	NIC : 00014	Nombre Anomalie : 3

Code	Rubrique Libellé	Valeur	Ligne	Nbr ANO	Message
S21.G00.06.004/CSL-11	S21.G00.06.004 Numéro, extension, nature et libellé de la voie	Test validation	30	1	Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée.
S21.G00.11.003/CSL-11	S21.G00.11.003 Numéro, extension, nature et libellé de la voie	Test validation	36	1	Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée.

Anomalies Niveau Salariés	Nom : verriere-dupont	Prénom : CAS I	Nom d'usage : NF ADULTE RELAIS	NIR / Mat : 2800156258200/

Code	Rubrique Libellé	Valeur	Ligne	Nbr ANO	Message
S21.G00.30.008/CSL-11	S21.G00.30.008 Numéro, extension, nature et libellé de la voie	37 rue des rosiers	91	1	Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée.

- Si des anomalies ont été détectées, corrigez-les.

► Si le fichier est OK, vous pouvez passer à l'étape suivante : Dépôt du fichier DSN sur Net-entreprises.

Lisez-moi V3.01.005 – novembre 2023

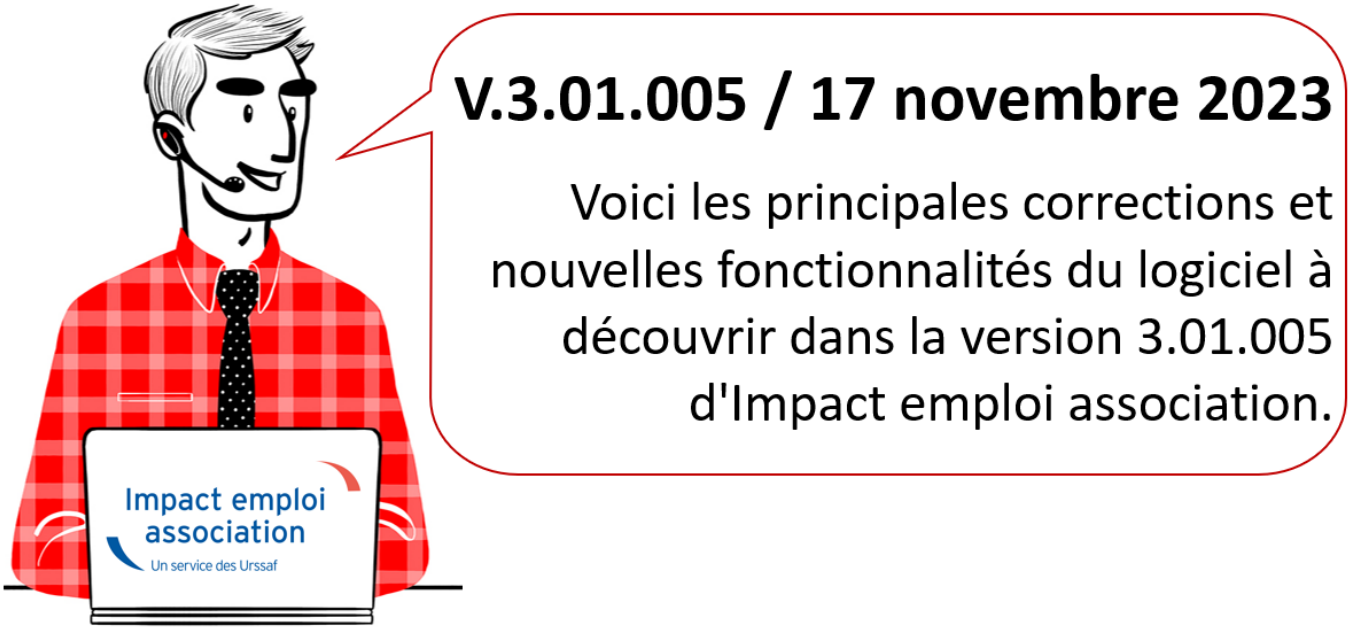

Sommaire :

- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Paramétrage
- Rappels
- Fiches à la une

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶ Alerte – Sollicitations excessives des demandes de régularisation

Les demandes de régularisation pour modification de contrats sont excessives et récurrentes.

Nous vous invitons à recadrer la relation avec les employeurs dont vous gérez la paie et d'être vigilant à ce que les documents (bulletins, bordereaux…) soient vérifiés dans un délai raisonnable. Dans votre relation contractuelle, vous pouvez prévoir d'ajouter une clause concernant les échanges entre vous et l'employeur et prévoir des sanctions graduées en cas de transmission tardives d'informations, par exemple.

RETOUR SOMMAIRE

BULLETIN DE SALAIRE

▶ Nouvelle absence : congé projet transition professionnelle

Une nouvelle absence est créée. il s'agit de l'absence pour projet de transition professionnelle :

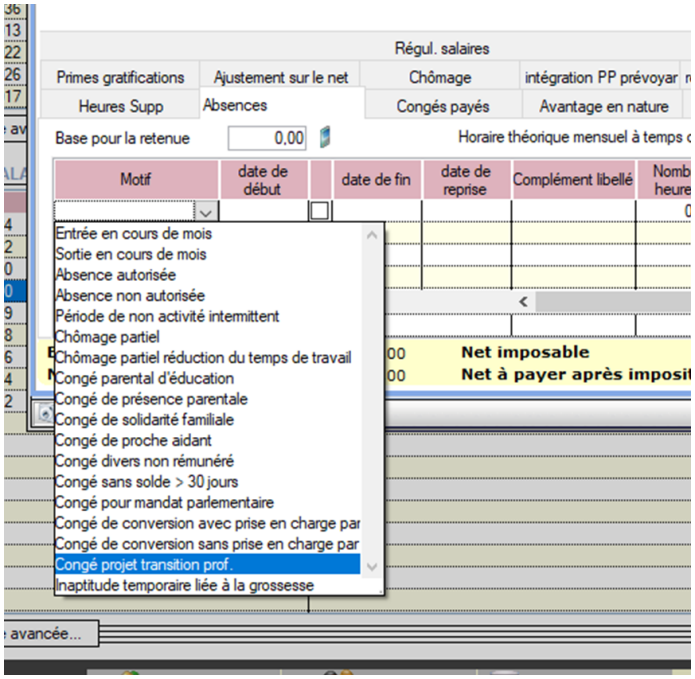

RETOUR SOMMAIRE

PARAMETRAGE

▶ Taux paritarisme CCN Sport

Le taux de la **cotisation CIF paritarisme** à appliquer à partir du 1er novembre 2023 passe à **0,08 %**. Cette version prend en compte cette évolution.

Si vous avez déjà établi vos bulletins de novembre 2023, pensez à les recalculer avant d'envoyer votre DSN.

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Impact emploi.

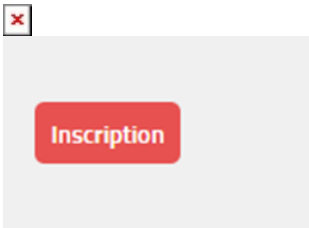

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.18** :

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Intégration automatique des CRM PAS
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver

une fiche spécifique :

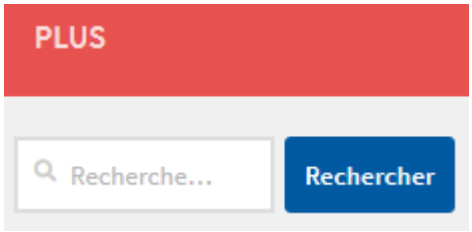

Lisez-moi V3.01.004 – octobre 2023

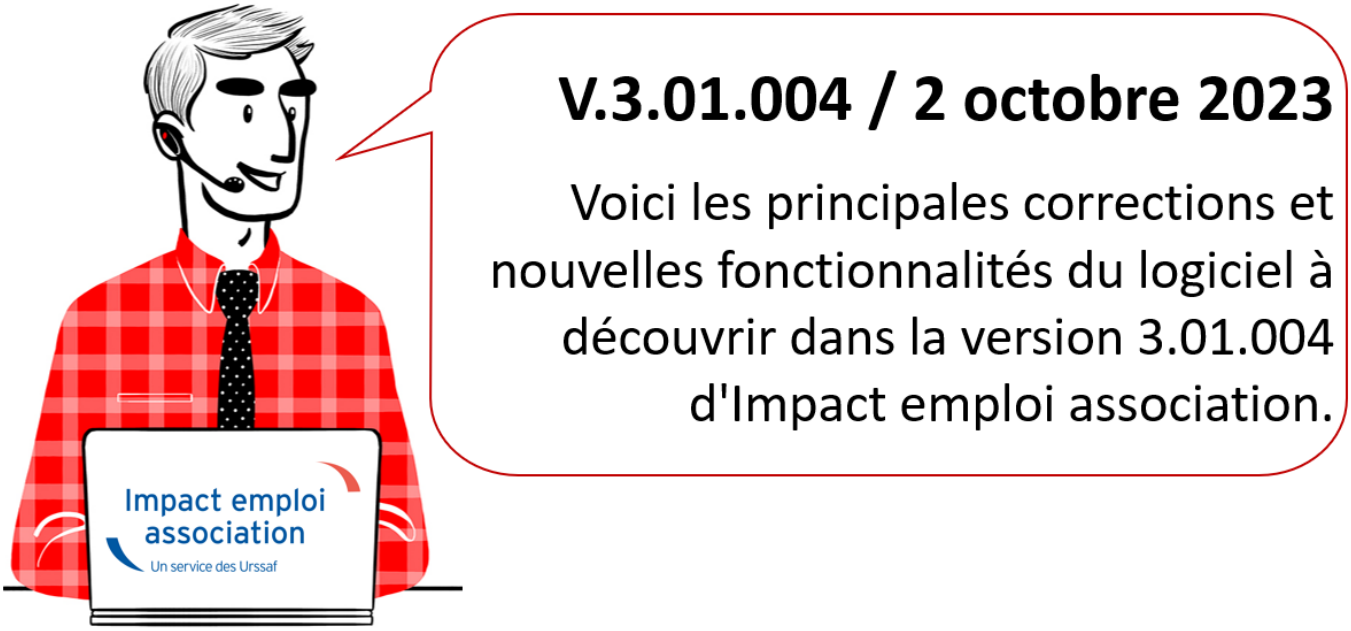

Sommaire :

- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Paramétrage
- Rappels
- Fiches à la une

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance,

*remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶CRM PAS

La DGFIP ayant mis à disposition les taux PAS actualisés dans les CRM disponibles du mois d'Août pour application sur les bulletins de septembre, pensez bien à vérifier l'intégration de ces CRM reçus à l'issue de la DSN de juillet.

Rappel :

La récupération des taux PAS doit se faire **mensuellement**.

Pour accéder à la gestion des flux PAS et procéder à l'intégration automatique des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace.

Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « **Actions mensuelles/trimestrielles** », choisissez « ***Gestion des flux*** » puis « ***Prélèvement A la Source*** »

La fenêtre « ***Gestion des flux PAS*** » s'affiche :

- Sélectionnez le **dossier** ainsi que le **mois de dépôt DSN** concerné
- Dans le volet « ***Réception compte-rendu*** », cochez ensuite la ou les associations pour lesquelles vous souhaitez faire l'intégration automatique des CRM.
- Cliquez enfin sur le bouton « ***Intégration automatique*** ».

La fenêtre « ***Gestion des flux PAS*** » s'affiche : **Tous les taux ne sont pas toujours disponibles en même temp**s. Si c'est le cas, reproduire la démarche plusieurs fois.

Les CRM PAS (taux) sont disponibles à partir du 23 du mois du dépôt du mois de la DSN.

Veuillez, avant de faire vos paies, vérifier que tous les taux sont remontés. **Vous devez visualiser autant de drapeaux verts sur la colonne N (excepté DSN à néant) que de SIRET déposés en DSN.**

Fiche pratique : intégration automatique des CRM PAS

RETOUR SOMMAIRE

BULLETIN DE SALAIRE

▶ Prime d’intermittence

La prime d’intermittence prévue dans certaines conventions collectives est développée.

Vous pouvez la saisir au niveau de l’onglet « Données conventionnelles ».

Données conventionnelles | Pénibilité

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime de mariage		0.00	01/09/2023	
Prime de PACS		0.00	01/09/2023	
Prime de naissance		0.00	01/09/2023	
Prime d'adoption		0.00	01/09/2023	
Indemnités à temps partiel moins de 24h		0.00	01/09/2023	
Plurivalence verticale		0.00	01/09/2023	
Plurivalence horizontale		0.00	01/09/2023	
Prime d'intermittence	test	100.00	01/09/2023	
Ancienneté d'entreprise	test 02	130.00	01/09/2023	

▶ Prime exceptionnelle d’ancienneté

La prime exceptionnelle d’ancienneté prévue dans la convention collective du sport est développée. Elle se nomme Ancienneté d’entreprise.

Vous pouvez la saisir au niveau de l’onglet « Données conventionnelles ».

Données conventionnelles | Pénibilité

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime de mariage		0.00	01/09/2023	
Prime de PACS		0.00	01/09/2023	
Prime de naissance		0.00	01/09/2023	
Prime d'adoption		0.00	01/09/2023	
Indemnités à temps partiel moins de 24h		0.00	01/09/2023	
Plurivalence verticale		0.00	01/09/2023	
Plurivalence horizontale		0.00	01/09/2023	
Prime d'intermittence	test	100.00	01/09/2023	
Ancienneté d'entreprise	test 02	130.00	01/09/2023	

RETOUR SOMMAIRE

PARAMETRAGE

▶ Rupture conventionnelle – nouvelle contribution patronale

La contribution patronale de 30 % pour les indemnités de rupture conventionnelle a été créée.

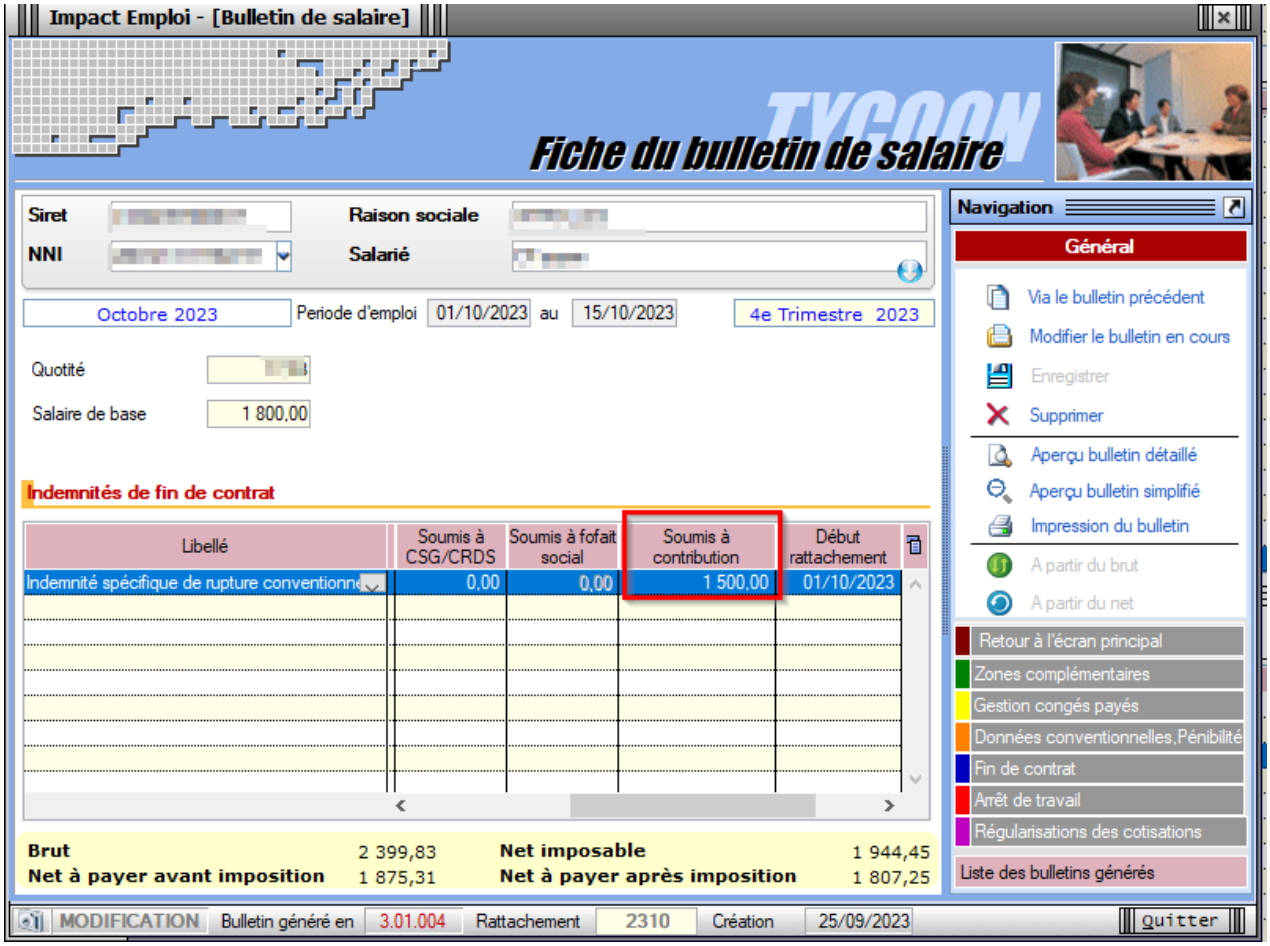

Elle se visualise de cette manière sur le bulletin détaillé :

FNAL				2 399.83	0.10	2.40
Retraite complémentaire plafonné	2 399.83	4.060	97.43	2 399.83	6.100	146.39
Contribution d'équilibre général T1	2 399.83	0.86	20.64	2 399.83	1.29	30.96
Contribution patronale				1 500.00	30.00	450.00
Chômage Totalité	2 399.83	0.00	0.00	2 399.83	4.05	97.19
Assedic FNGS				2 399.83	0.15	3.60
Formation professionnelle				2 399.83	1.070	25.68

Si vous avez déjà calculé votre bulletin avec le forfait social, vous devez :

1/ Ouvrir la modification de bulletin

2/ Supprimer la ligne de l’indemnité spécifique de rupture conventionnelle

3/ Ressaisir l’indemnité de rupture conventionnelle pour la prise en compte du calcul de la contribution patronale

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d’être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.17** :

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l’outil de contrôle via le bouton orange de la barre d’outils.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d’installation et d’utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Rappel : Comment joindre l’assistance ?

Pour toute demande d’assistance, l‘**unique adresse est :** impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d’indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l’envoi d’un même message afin d’éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L’équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d’une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

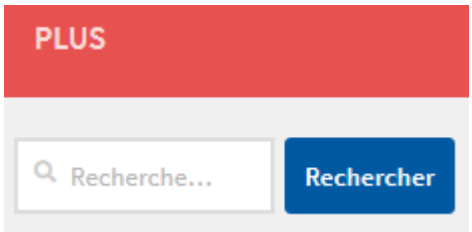

RETOUR SOMMAIRE

Lisez-moi V3.01.003 – septembre 2023

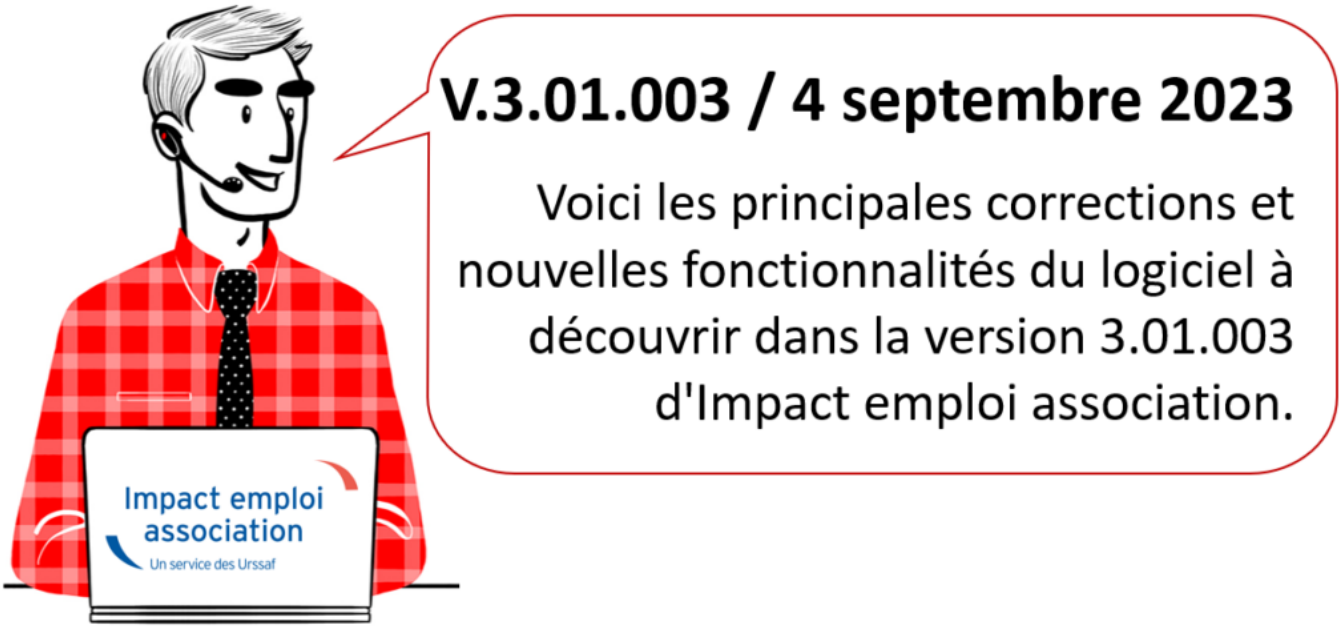

Sommaire :

- Informations importantes
- Administratif salarié
- Correction d'anomalies
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Rappels
- Fiches à la une

INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur

internet.

▶ Montant Net Social

Le montant net social est développé sur les bulletins.

Quelques erreurs de paramétrage, peuvent exister . Le montant net social peut donc être erroné pour certains. Nous vous invitons à nous communiquer ces situations, par l'assistance. Les corrections seront apportées au fil des mois.

Toutefois, nous tenons à rassurer que pour le moment, le montant net social est indiqué sur le bulletin de salaire à titre d'information. Nous invitons les personnes concernées par la prime d'activité à continuer à déclarer leur montant net social sans tenir compte du montant indiqué sur le bulletin de salaire. Cette information sera déclarée en DSN, à partir de janvier 2024.

Retrouvez toutes les informations sur la fiche pratique dédiée : montant net social

RETOUR SOMMAIRE

▶ Saisie d'un contrat d'apprentissage qui succède à un contrat en CDI.

La date du début du contrat d'apprentissage doit être en cohérence avec la date inscrite sur le CERFA.
Ainsi, si ce contrat succède à un contrat CDI classique, alors vous devez clôturer le contrat CDI avec un motif « **démission**« .

RETOUR SOMMAIRE

CORRECTION D'ANOMALIES

▶ Génération fichier DSN

A compter de cette version, le bug du montant à payer (bloc 20) est corrigé.

▶ Etat des dépenses détaillées

La correction de la comptabilisation de la cotisation formation PP est effectuée.

RETOUR SOMMAIRE

PARAMETRAGE

▶Titres-restaurant

La limite d'exonération de la part patronale a été mise à jour. elle s'élève à 6.91 €.

▶ CCN du SPORT

Le paramétrage des salaires basé sur des plafonds par tranche a été mis à jour.

L'écran « Informations complémentaires » a évolué.

Il reprend maintenant les 3 cas qui déterminent le montant du SMC à retenir.

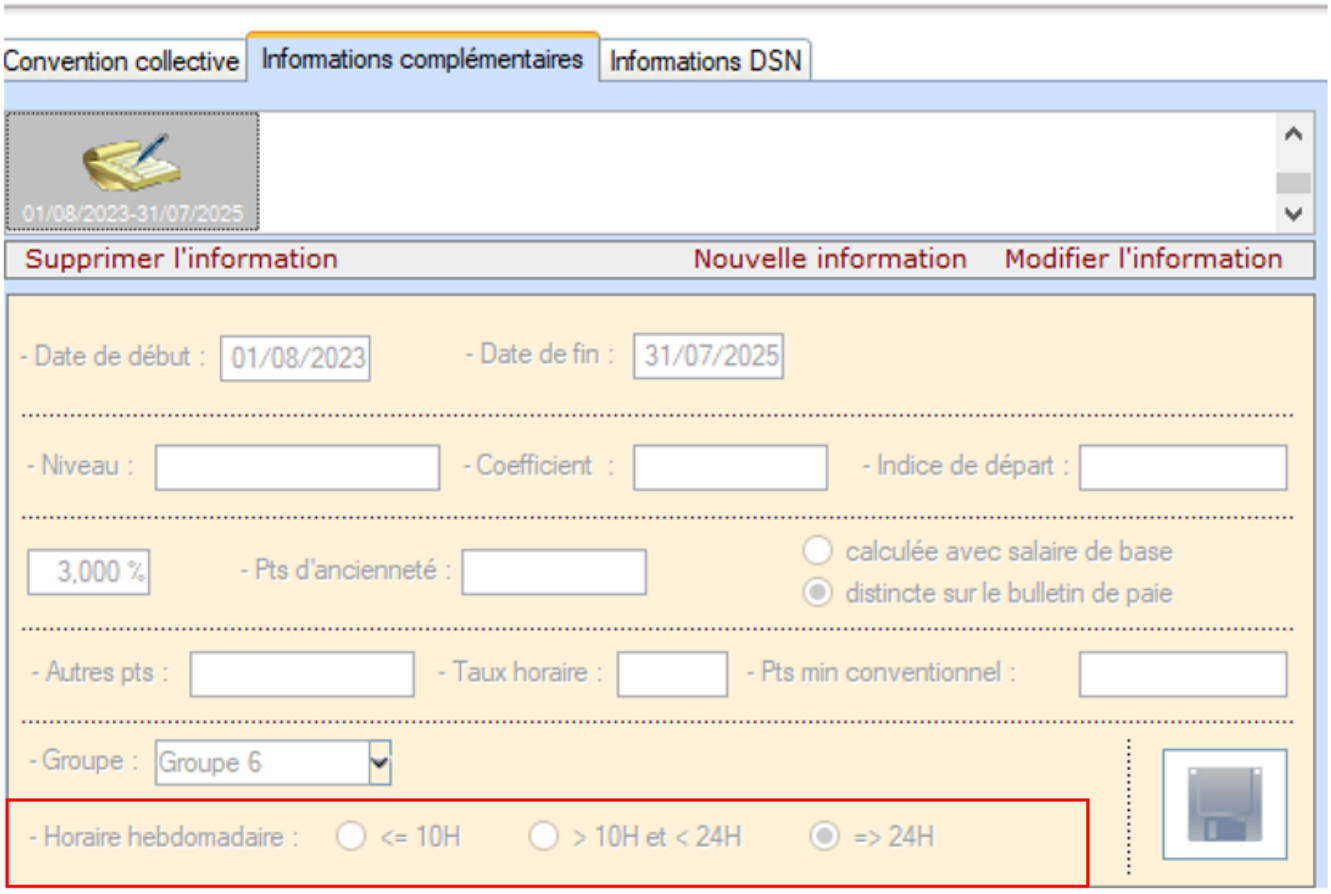

Avec cette mise à jour, vous devez repasser sur cet écran pour chacun de vos salariés afin de vérifier si les données sont correctes.

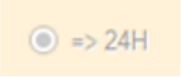

Doit être coché - pour les contrats à temps partiel (24 h et plus par semaine)

-pour les contrats à durée indéterminée intermittent (CDII)

-pour les contrats de travail à taux plein

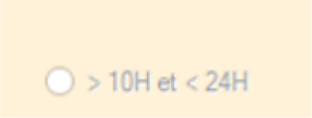

Doit être coché pour les contrats à temps partiel (plus de 10 heures et moins de 24h/semaine)

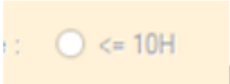

Doit être coché pour les contrats à temps partiels (jusqu'à 10h/semaine)

Impact emploi affichera sur votre bulletin, dans une bulle d'aide le salaire minimum à appliquer en fonction des informations saisies. Dans notre cas ci-dessous l'employeur paye un salaire légèrement supérieur au salaire minimum :

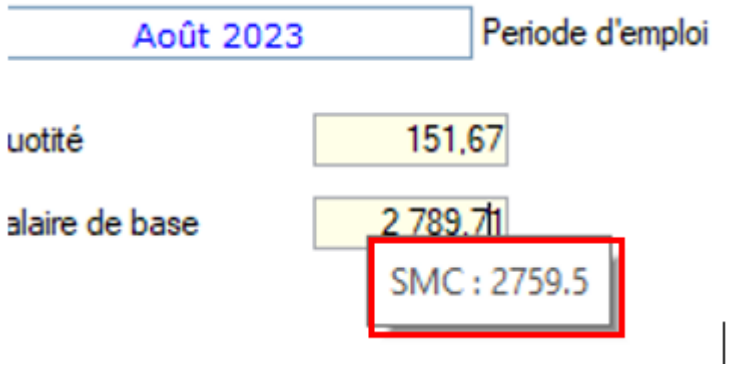

<u>La formule appliquée dans Impact Emploi :</u>

Exemple : un salarié a un contrat de travail à 110 heures par mois soit plus de 24 heures par semaine au groupe 6 .

Son salaire minimum affiché sera de 2759.50 * 110 / 151.67 = 2001.351619

Nous n’avons pas retenu le calcul par le taux horaire de la grille dela CCN car il ne contient que 2 décimales . 110h*18.19€ = 2000.9

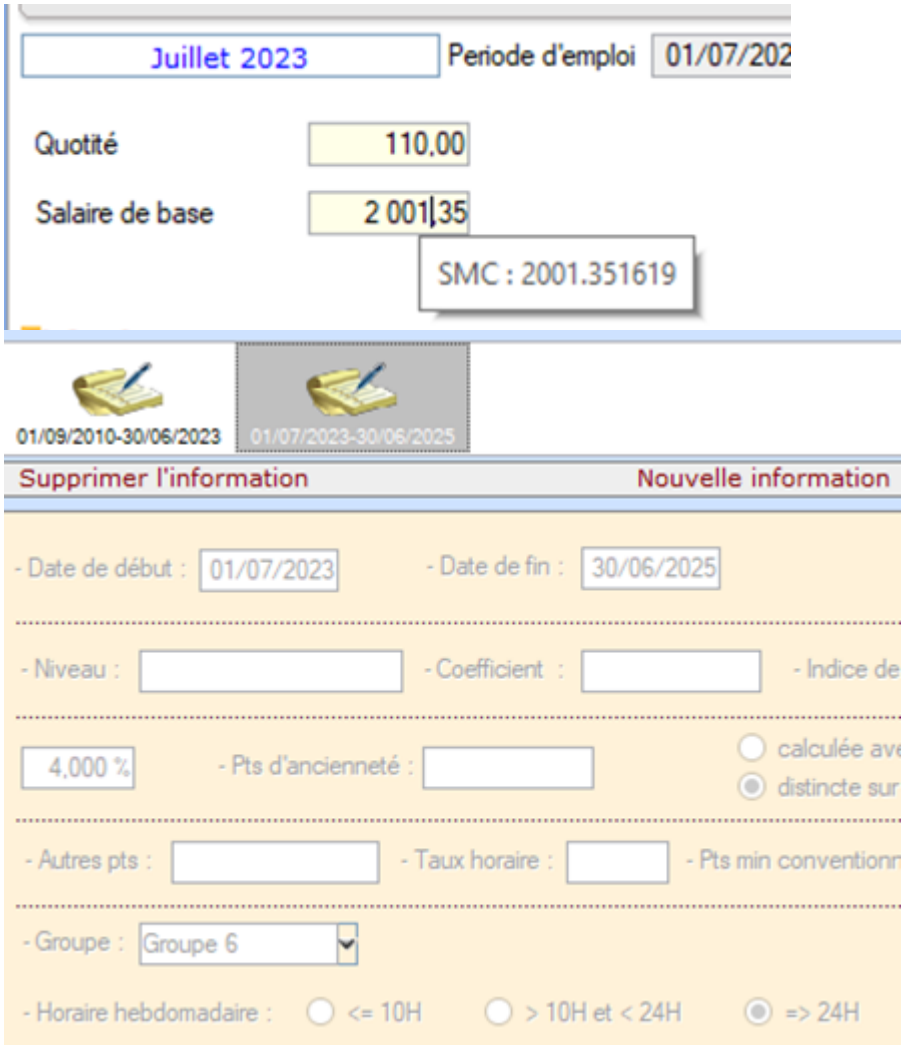

- Contrat de travail à temps partiel (24h et plus par semaine) - Contrat de travail à durée indéterminée intermittent (CDII) - Contrat de travail à temps plein							
151,67	01/09/2022 1 491,28 €			01/01/2023 (ou date d'extension si postérieure)		01/07/2023	
Groupe	Formule	Salaire minimum	Taux horaire	Salaire minimum	Taux horaire	Salaire minimum	Taux horaire
1	(SMC + 7,75%) + 60 €	1 666,85 €	10,99 €	1 717,00 €	11,32 €	1 737,00 €	11,45 €
2	(SMC + 10,75%) + 60 €	1 711,59 €	11,28 €	1 763,00 €	11,62 €	1 783,00 €	11,76 €
3	(SMC + 18,25%) + 60€	1 823,44 €	12,02 €	1 878,50 €	12,39 €	1 898,50 €	12,52 €
4	(SMC + 24,75%) + 60€	1 920,37 €	12,66 €	1 978,00 €	13,04 €	1 998,00 €	13,17 €
5	(SMC + 39,72%) + 60€	2 143,62 €	14,13 €	2 208,00 €	14,56 €	2 228,00 €	14,69 €
6	(SMC + 74,31%) + 60€	2 659,45 €	17,53 €	2 739,50 €	18,06 €	2 759,50 €	18,19 €

RETOUR SOMMAIRE

DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

▶ Norme 2022

La norme 2022 est fermée. Si vous avez la nécessité de déposer des fichiers DSN en norme 2022, contactez l'assistance.

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Impact emploi.

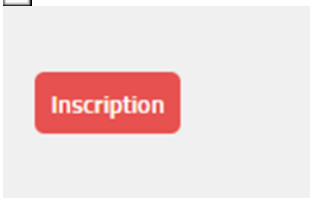

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de**

votre outil de contrôle DSN-Val est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.16** :

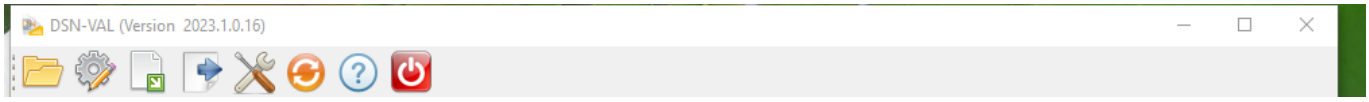

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d’installation de l’outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l’ensemble des fiches pratiques du logiciel, c’est ICI ! N’hésitez pas à vous servir de l’outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

Lisez-moi V.3.01.002 – Juin 2023

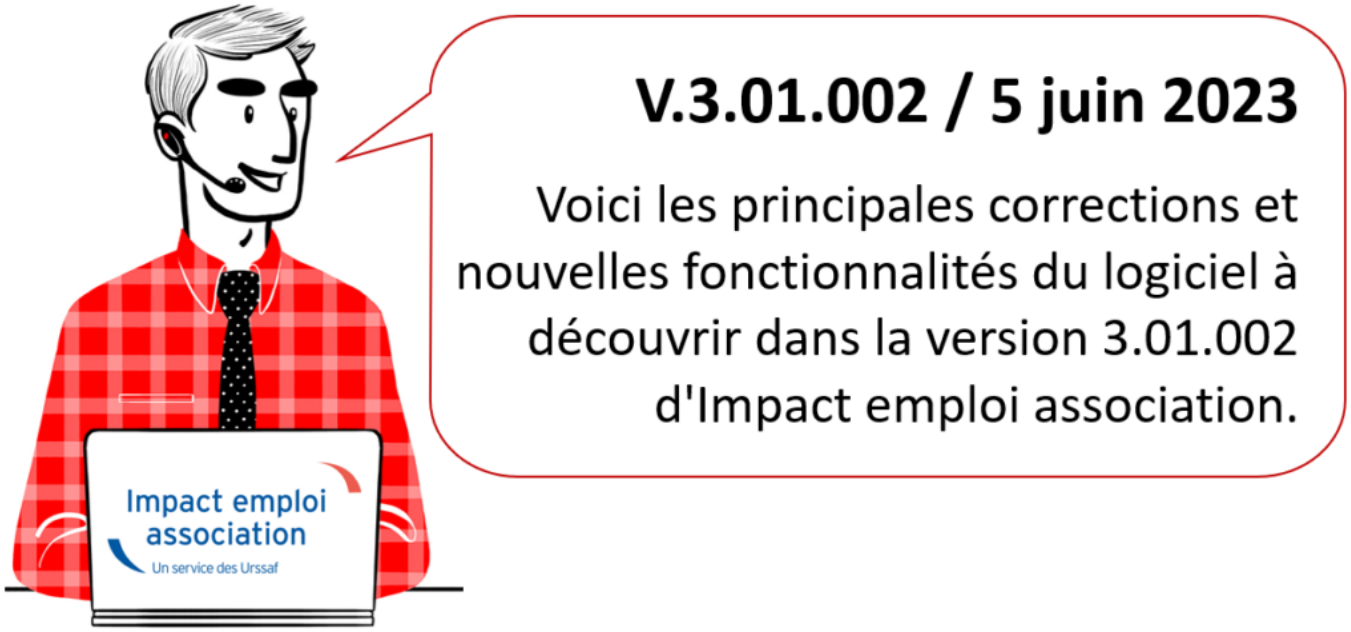

Sommaire :

- Informations importantes
- Paramétrage
- Rappels
- Fiches à la une

INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

RETOUR SOMMAIRE

PARAMETRAGE

▶ Régime Formation

Nous avons ajouté l'IDCC 1516 – Organisme de formation dans liste des Conventions collectives.

▶ CCN du SPORT

La valeur du SMC au 1er juillet 2023 a été mise à jour.

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.14** :

Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2023** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2023.1.0.14 à partir du portail *DSN*.**

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR SOMMAIRE

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

Outil de contrôle DSN-Val 2024

Fiche Pratique – DSN : Contrôle du fichier DSN à

l’aide de l’outil DSN-Val

► Contexte

Une fois votre **fichier DSN généré**, il est **indispensable** de le **soumettre à analyse via l’outil de contrôle DSN-Val.** Cela permettra de **détecter les éventuelles anomalies à corriger avant son dépôt, en réel, sur Net-Entreprises.**

Pour information : Les demandes des tiers n’ayant pas respecté cette étape avant de solliciter l’assistance pour intervention ou régularisation ne seront pas traitées prioritairement par l’équipe technique.

► Installation de l’outil DSN-Val

- Créez un répertoire « **DSN_val_2024** » à la racine de votre disque C:

- Rendez-vous sur **Net-entreprises** *(https://www.net-entreprises.fr)*

- Déplacez-vous au niveau du pavé « ***Outil Dsn-Val 2024*** » :

- Cliquez sur l’option Dsn-Val en automatique : « ***Dsn-VAL pour Windows*** » :

- ouvrir le fichier dans Téléchargements « ***autocontrole-dsn-val_2024.exe*** » :

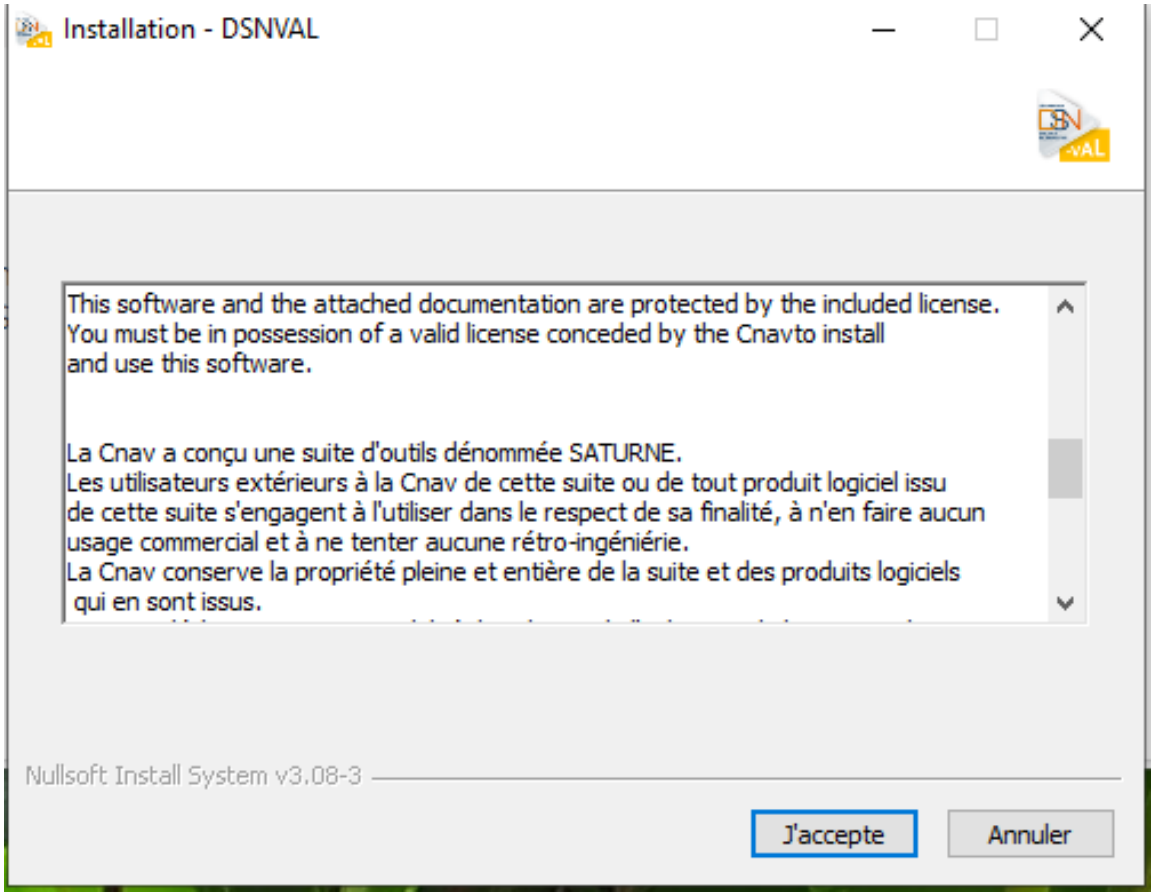

- **Choisissez le répertoire** précédemment créé « ***C:/DSN_val_2024*** ».

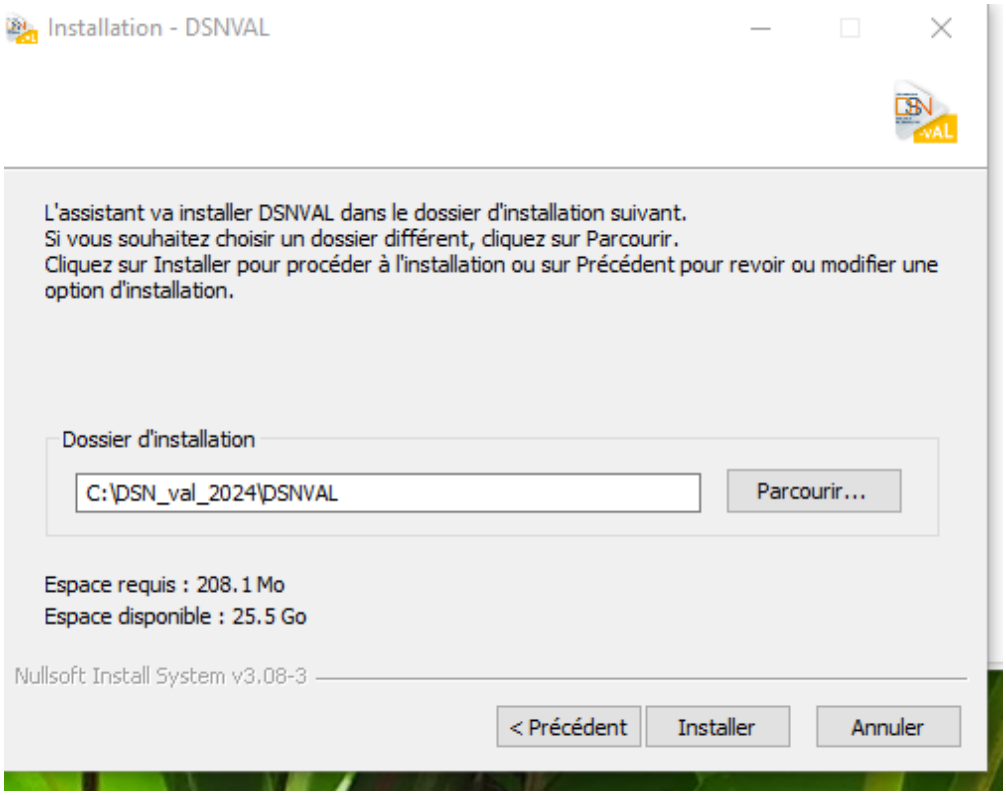

- Cliquer sur le bouton « **Installer** »

- **Poursuivez l'installation** en cliquant sur le bouton « **Suivant >** » selon les instructions données et jusqu'à la fin.

- Résultat du raccourci bureau :

► Utilisation de l'outil DSN-Val

- A l'ouverture de l'outil, l'écran suivant s'affiche :

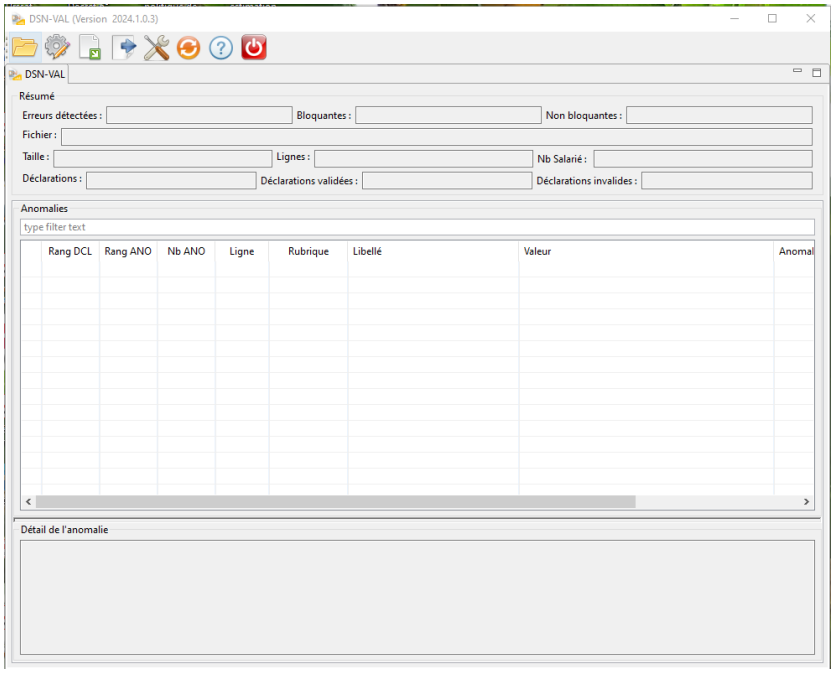

- Sélectionnez le fichier à analyser en cliquant sur **l'icône du répertoire** ;
- Retrouvez votre fichier en cliquant sur « ***Parcourir*** » ;
- Cliquez ensuite sur « ***Finish*** » :

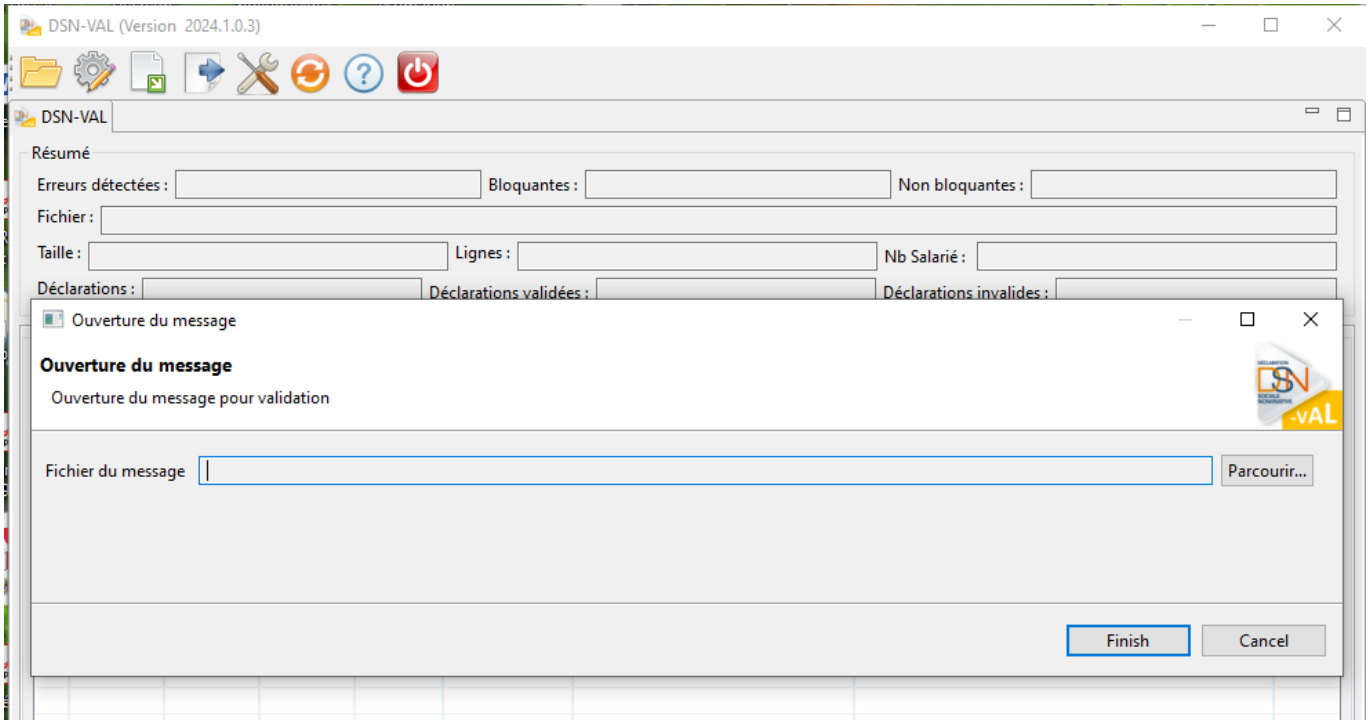

Ensuite deux cas de figure peuvent se présenter :

- Soit aucune anomalie n’a été recensée

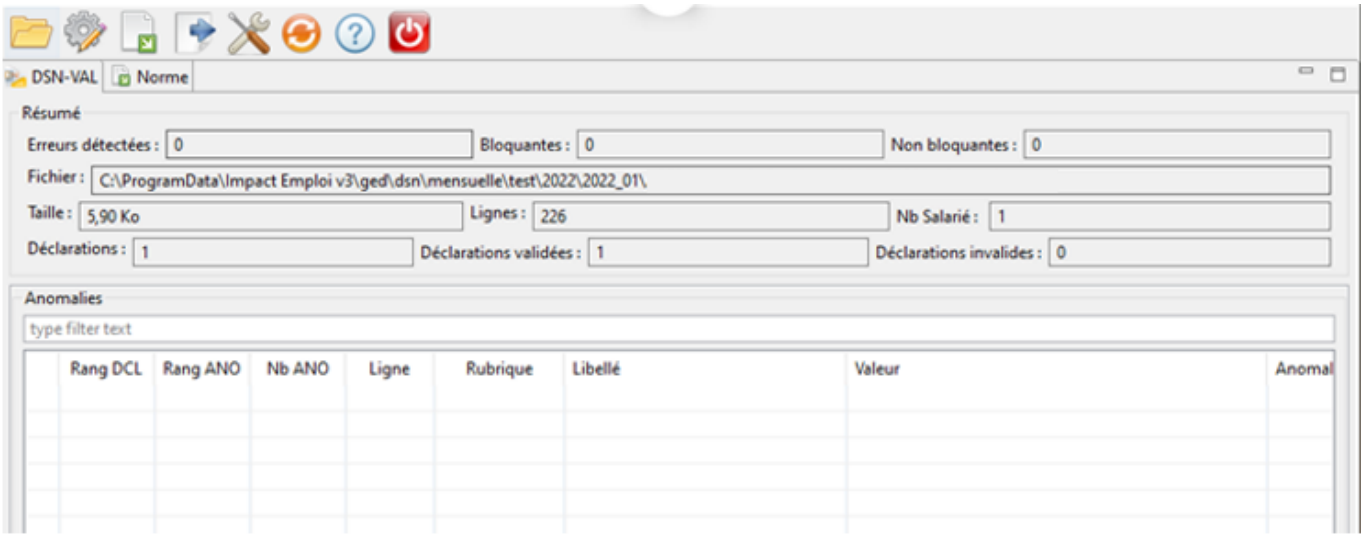

- Soit des anomalies ont été identifiées

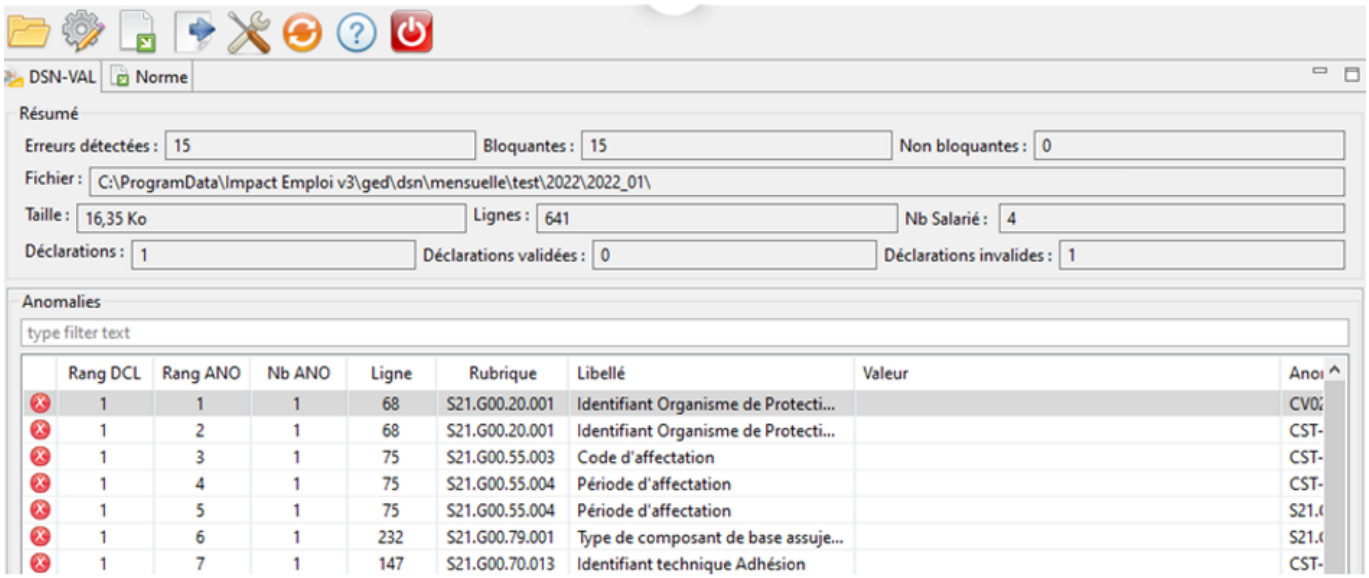

Pour une meilleure lisibilité des anomalies, vous pouvez exporter le compte-rendu dans un fichier HTML. Pour cela :

- Cliquez sur l'**icône export** du bilan ;
- **Sélectionnez l'emplacement** puis le **type de fichier** « ***HTML*** » ;
- Cliquez sur « ***Finish*** » :

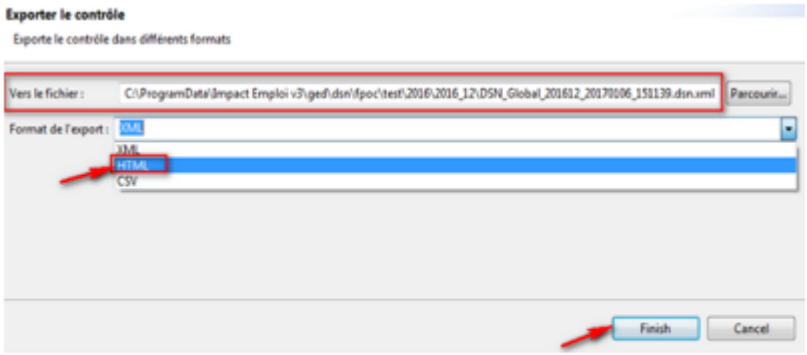

L'analyse du fichier DSN par l'outil de contrôle DSN-Val est à présent terminée !

Voici un exemple du compte-rendu des anomalies :

Nom du fichier : DSN_Global_201612_20170106_151139.dsn	Etat du fichier : KO	Nombre d'anomalies : 3
Nombre de déclarations : 1	Nombre de salariés : 1	SIRET Emetteur : 78337262600011

Anomalies Niveau Déclaration	Rang :1	Nature : 01	Type : 01	SIREN : 802044784	NIC : 00014	Nombre Anomalie : 3

Code	Rubrique Libellé	Valeur	Ligne	Nbr ANO	Message
S21.G00.06.004/CSL-11	S21.G00.06.004 Numéro, extension, nature et libellé de la voie	Test validation	30	1	Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée.
S21.G00.11.003/CSL-11	S21.G00.11.003 Numéro, extension, nature et libellé de la voie	Test validation	36	1	Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée.

Anomalies Niveau Salariés	Nom : verriere-dupont	Prénom : CAS I	Nom d'usage : NF ADULTE RELAIS	NIR / Mat : 2800156258200/

Code	Rubrique Libellé	Valeur	Ligne	Nbr ANO	Message
S21.G00.30.008/CSL-11	S21.G00.30.008 Numéro, extension, nature et libellé de la voie	37 rue des rosiers	91	1	Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée.

- Si des anomalies ont été détectées, corrigez-les.

► Si le fichier est OK, vous pouvez passer à l'étape suivante : Dépôt du fichier DSN sur Net-entreprises.

Lisez-moi V3.000.118- 16 Janvier 2023

Sommaire :

- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Administratif salarié

- Rappels
- Fiches à la une

L’équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2023 !

INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ **Dépôt DSN**

L’onglet de dépôt de la DSN 2023 sera ouvert à partir du 25 janvier.

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d’installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d’installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n’arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶ Accompagnement nouveau gestionnaire

Vous êtes un nouveau utilisateur du logiciel impact emploi, Si vous n'avez pas été formé à l'outil, n'hésitez pas contacter l'assistance pour bénéficier d'un accompagnement à sa prise en main.

▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance , l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

▶ Paramétrage annuel

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages annuels (Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN…)

Attention : Veillez à modifier manuellement les valeurs non gérées en automatique *(Utilisation de prévoyances ou caisses de retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées…)*.

▶ CCN ALISFA : valeur du point

A compter du 1er janvier 2023, **la valeur du point de la CCN ALISFA passe à 4.79 €**

▶ CCN Eclat : valeur du point

A compter du 1er janvier 2023, **la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à 6.85 €**

A compter du 1er janvier 2023, **la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à 6.50 €**

▶ CCN Eclat : retraite apprenti

Ajout d'un contrat retraite spécifique apprenti :

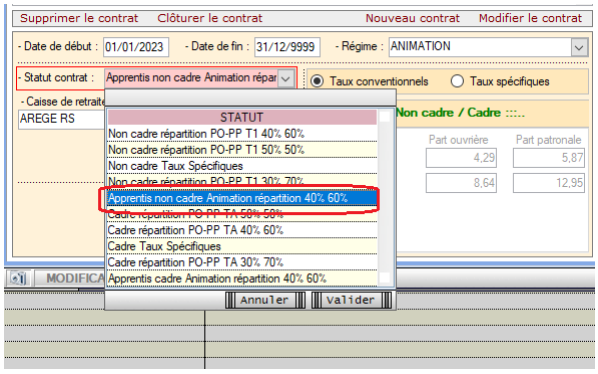

▶ CCN du SPORT : prévoyance cadre

Ajout de la cotisation patronale de prévoyance cadre de 1.58 %

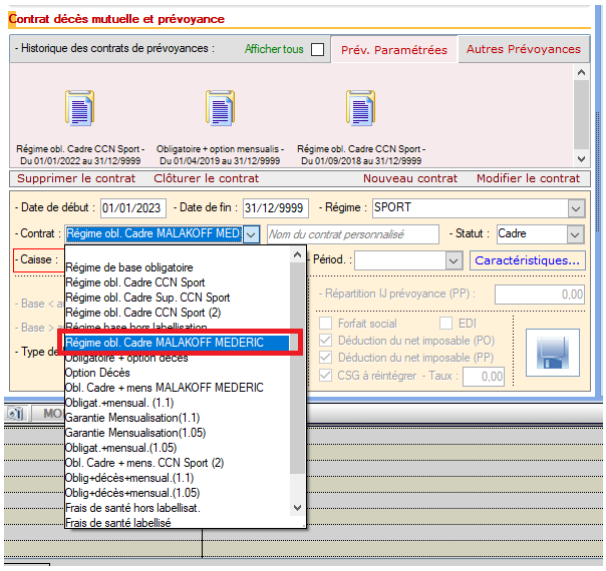

▶ CCN du SPORT : SMC

Le SMC a été mis à jour. Il est de 1537.82 €.

RETOUR SOMMAIRE

▶ Déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels

La déduction s’applique uniquement si le salarié peut justifier de ses frais professionnels.

RETOUR SOMMAIRE

▶ Contrat Sportif joueur professionnel

A partir de cette version, vous avez la possibilité de paramétrer les sportifs joueurs professionnels. Le but étant d’appliquer 2 règles de gestion ne concernant que les joueurs professionnels :

- Le taux accident du travail est dû sur tous leurs salaires
- Ils ne sont pas assujettis à la taxe CFP 1% cdd

L’écran avec la possibilité de choisir « joueur professionnel » :

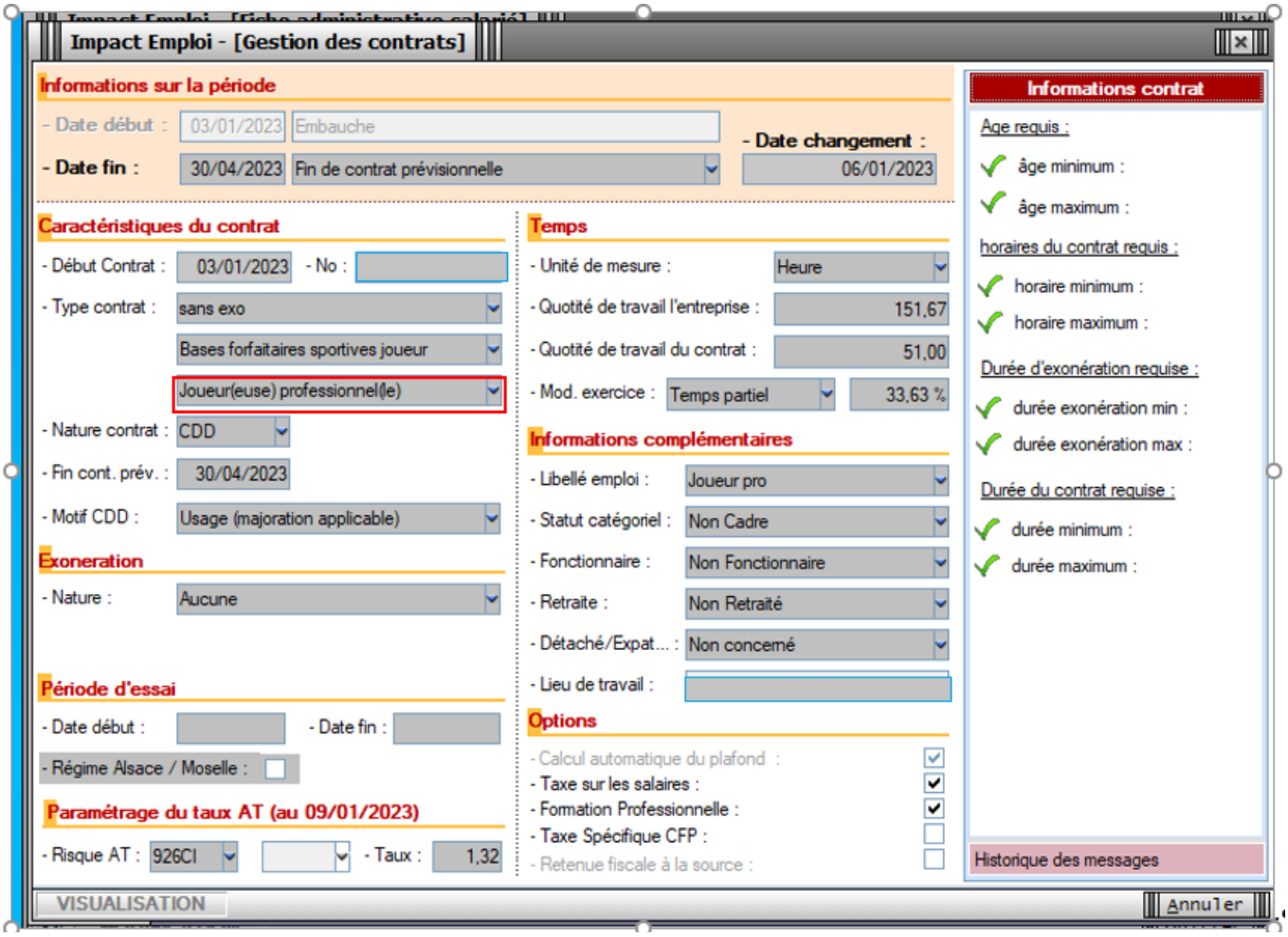

Voici le bp.

SPECIMEN SPECIMEN SPECIMEN

Désignation	NB d'heures	Bases	Cotisations salariales Taux	Cotisations salariales Montant	Bases	Cotisations patronales Taux	Cotisations patronales Montant
Salaire	**51.00**			**900.00**			
Salaire Brut				**900.00**			
Base sécurité sociale		282.00					
Assurance Maladie		282.00	0.00	0.00	282.00	7.00	19.74
Contribution solidarité					282.00	0.30	0.85
Assurance Vieillesse Plafonnée		282.00	6.90	19.46	282.00	8.55	24.11
Assurance Vieillesse Totalité					282.00	1.90	5.36
Assurance Vieillesse Totalité		282.00	0.40	1.13			
Allocations familiales					282.00	3.45	9.73
Accident du travail					282.00	1.32	3.72
FNAL					282.00	0.10	0.28
Retraite complémentaire plafonné		900.00	3.150	28.35	900.00	4.720	42.48
Contribution d'équilibre général T1		900.00	0.86	7.74	900.00	1.29	11.61
Chômage Totalité		900.00	0.00	0.00	900.00	4.05	36.45
Assedic FNGS					900.00	0.15	1.35
Formation professionnelle					900.00	1.070	9.63
Formation prof. légale					282.00	0.550	1.55
Cotisation CIF dirigeants et paritarisme					900.00	0.06	0.54
Contrib. Organisations syndicales					282.00	0.016	0.05
CSG et CRDS		282.00	2.90	8.18			
CSG déductible fiscalement		282.00	6.80	19.18			
Total des retenues				**84.04**			**167.45**
NET IMPOSABLE				**824.14**			
NET A PAYER AVANT IMPOSITION				**815.96**			
Montant de l'impôt sur le revenu		**824.14**	**0.00**	**0.00**			
NET A PAYER APRES IMPOSITION				**815.96**			

Pour les contrats en cours ayant débuté avant le 1er janvier 2022, si c'est possible, faire la modification au 31.12.2021. Ils seront exclus de l'assiette CFP.

Pour les contrats ayant débuté au cours de l'année 2022, faire la modification au 31.12.2022, et gérer manuellement l'assiette de la CFP comme les années précédentes en ôtant les salaires de l'année 2022 de ce salarié.

RETOUR SOMMAIRE

AUTRES DECLARATIONS

▶ **DRA**

L'aide au remplissage est disponible.

RETOUR SOMMAIRE

▶ **Taxe sur les salaires**

L'aide au remplissage est disponible.

RAPPELS

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **à installer** sur votre poste de travail.

Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

▶ Nouvelle version DSN-Val 2023 à installer

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2023 à partir du *portail DSN*.

Si besoin, retrouvez **ICI la procédure d'installation et d'utilisation de votre outils de contrôle DSN.**

Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO
- Intégration automatique des CRM PAS
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

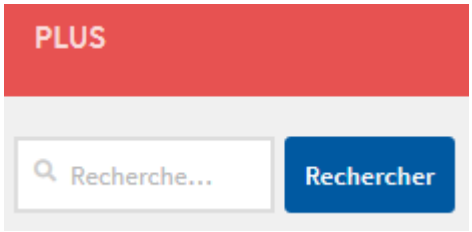

RETOUR SOMMAIRE

Lisez-moi V3.00.114 – Septembre 2022

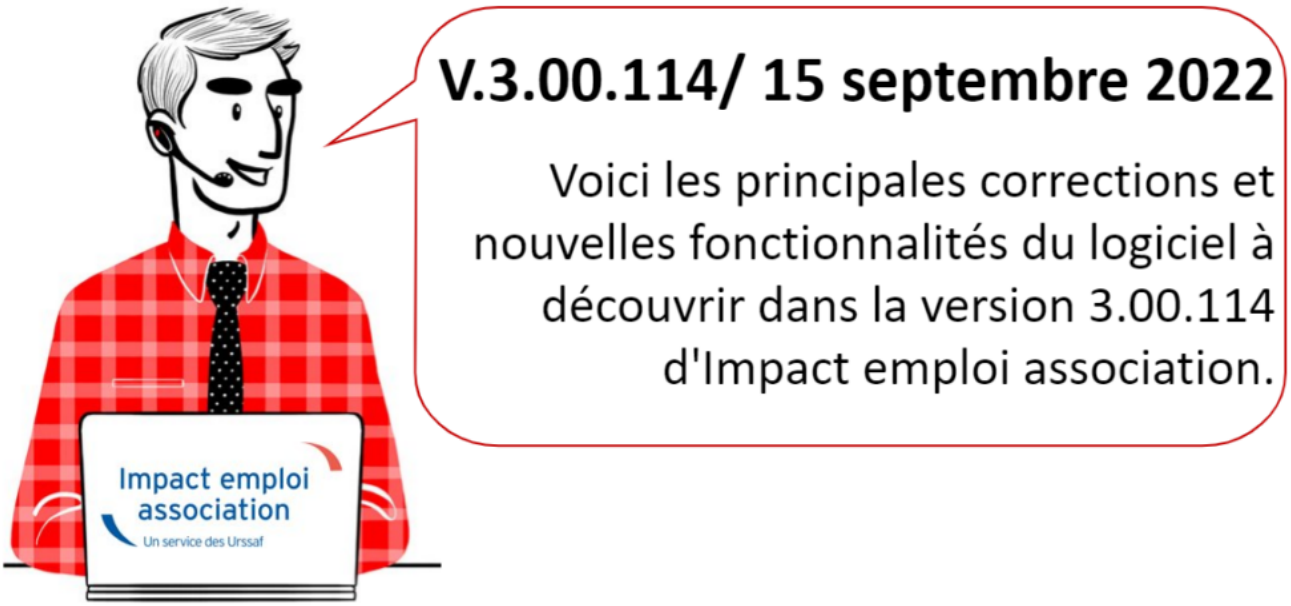

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos, vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le forum des tiers de confiance, veuillez trouver ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion).

Sommaire :

- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Taux et barèmes
- Administratif Salarié
- Fiches à la une
- Rappels

INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles *(travail à distance…)*, **il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.**

Si vous êtes dans ce cas, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

BULLETIN DE SALAIRE

▶Prime de partage de la valeur

La **prime de partage de la valeur (PPV)** est disponible dans cette version. La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA).

Retrouvez la fiche pratique à ce sujet ICI.

RETOUR SOMMAIRE

TAUX ET BAREMES

▶ Augmentation de la valeur du point pour la convention nationale

de l’enseignement privé non lucratif

La valeur du point pour la convention nationale de l’enseignement privé non lucratif (IDCC 3218) a évolué à 18.42/12, soit une valeur de 1.535 au 1er septembre 2022.

▶ Mise à jour des frais professionnels

Les titres restaurants et les indemnités de repas sont mises à jour. Il en va de même pour les frais de transport et les frais de mobilité durable.

▶ Exonération des heures supplémentaires

Le seuil d’exonération fiscale des heures supplémentaires a été actualisé.

▶ Revalorisation SMC

L’affichage du SMC sport est actualisé.

RETOUR SOMMAIRE

▶ Saisie d’un contrat d’apprentissage qui succède à un contrat en CDI.

La date du début du contrat d’apprentissage doit être en cohérence avec la date inscrite sur le CERFA.
Ainsi, si ce contrat succède à un contrat CDI classique, alors vous devez clôturer le contrat CDI avec un motif « **transfert**« .

RETOUR SOMMAIRE

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Prime partage de la valeur
- Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO
- Saisie des contrats courts
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

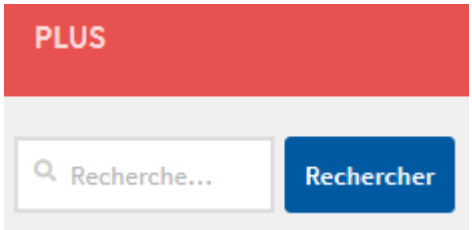

▶ Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2022**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2022.1.0.19** :

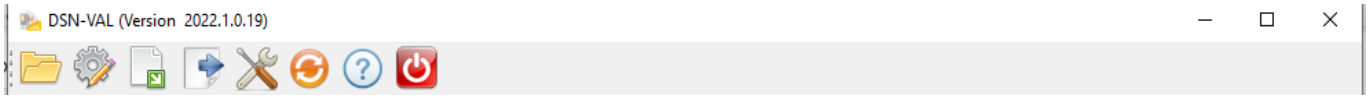

Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2022** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2022.1.0.19 à partir du portail *DSN*.**

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Comment joindre l'assistance ?

En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Pour toute demande, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes peut varier selon la charge de l'assistance.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR SOMMAIRE

Lisez-moi V.3.00.113 – Août 2022

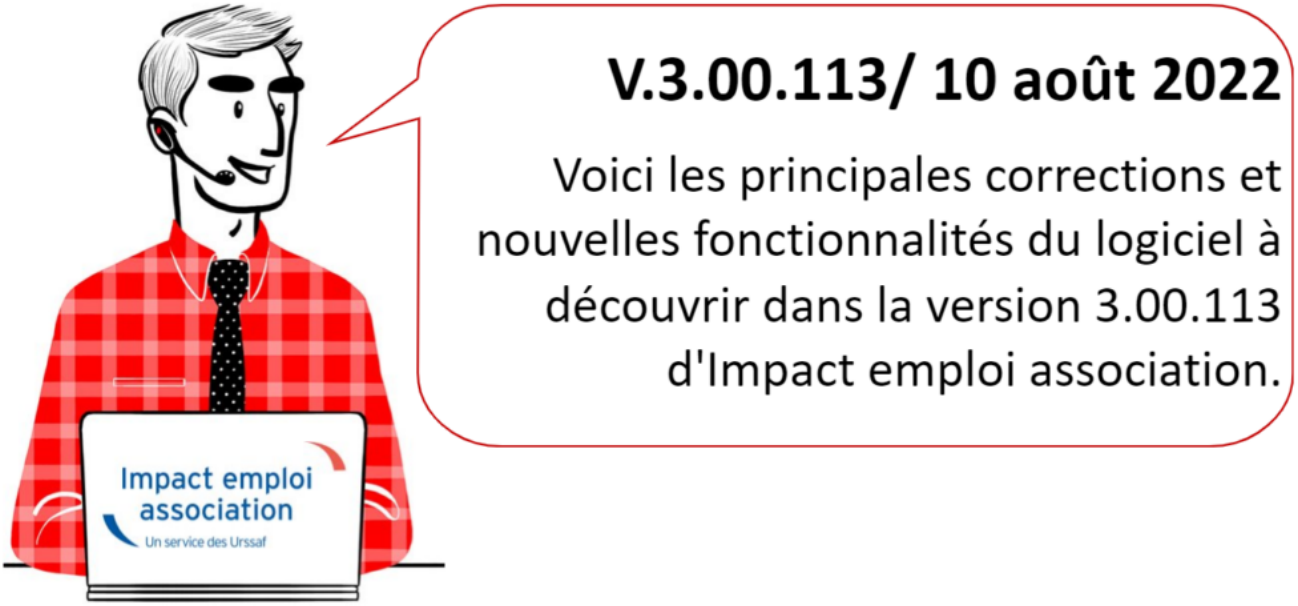

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos, vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le forum des tiers de confiance, veuillez trouver ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion).

Sommaire :

- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Taux et barèmes
- Fiches à la une
- Rappels

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles *(travail à distance…)*, **il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à**

jour.

Si vous êtes dans ce cas, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

RETOUR SOMMAIRE

BULLETIN DE SALAIRE

▶ Prime de Partage de la Valeur (PPV)

Le projet de loi a été adopté mais des précisions restent encore attendues.

Ces nouvelles mesures seront applicables dans le logiciel à compter de la prochaine mise à jour.

RETOUR SOMMAIRE

TAUX ET BAREMES

▶ Revalorisation du SMIC

Le SMIC est revalorisé à compter du 1er août 2022. Le taux du SMIC est majoré de 2.01%.

▶ CCN ALISFA : Augmentation valeur du point

La valeur du point a augmenté à compter du 1er Juillet 2022. Elle est passée à 4.6666€.

RETOUR SOMMAIRE

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Transfert de données d'un dossier
- Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO
- Saisie des contrats courts
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies
- Utiliser Impact emploi en télétravail

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

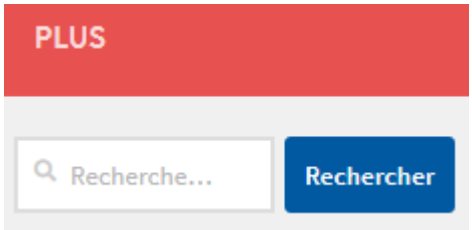

▶ Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2022**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2022.1.0.19** :

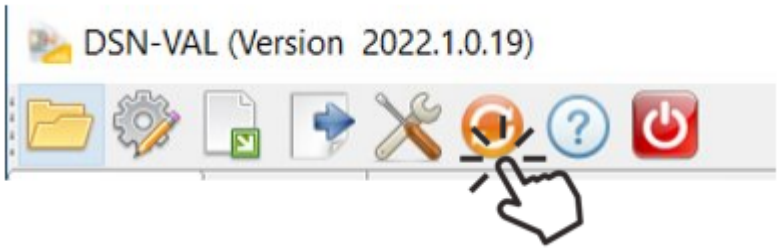

Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2022** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2022.1.0.19 à partir du portail *DSN*.**

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Comment joindre l'assistance ?

En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Pour toute demande, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes peut varier selon la charge de l'assistance.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR SOMMAIRE

Lisez-moi V3.00.112 – Juillet 2022

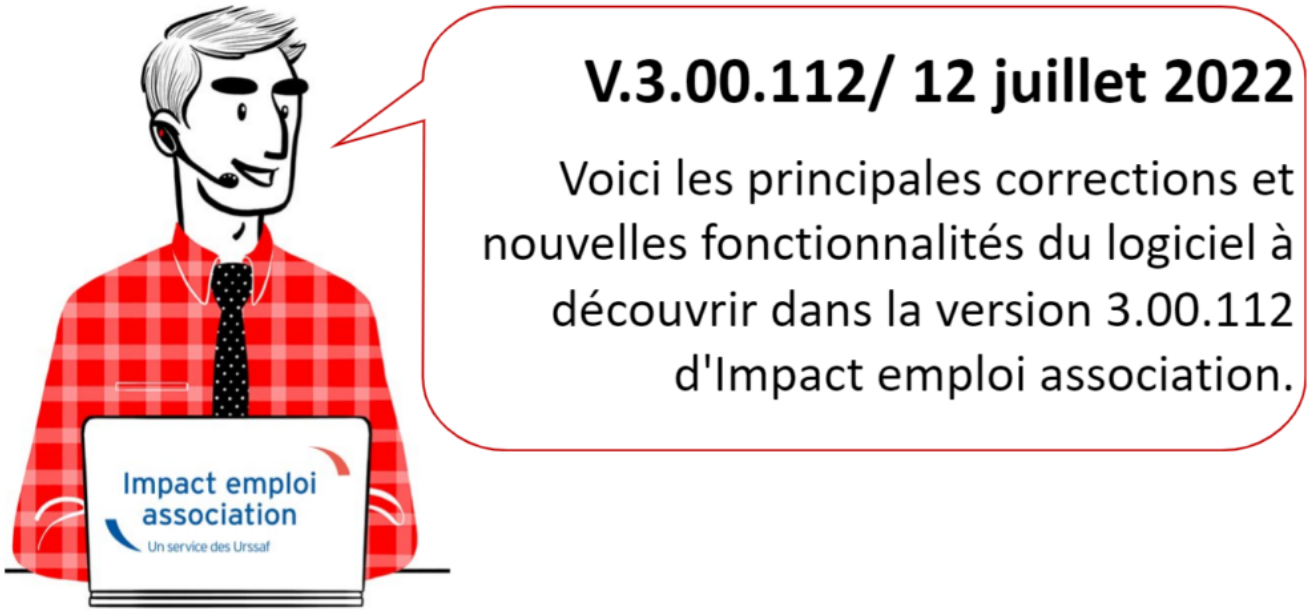

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos, vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le forum des tiers de confiance, veuillez trouver ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion).

Sommaire :

- Informations importantes
- Administratif salarié
- Taux et barèmes
- Correction d'anomalies
- Fiches à la une
- Rappels

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour** car certains messages d'installation apparaissent sous ces

fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles *(travail à distance…)*, **il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.**

Si vous êtes dans ce cas, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶ Régularisation des cotisations – Autres cotisations

Pour des raisons techniques le volet « **Autres cotisations** » de l'onglet « **Régularisation des cotisations** » est temporairement fermé.

▶ Complément d'heures

Vous pouvez maintenant saisir des compléments d'heures sur le bulletin de salaire, au niveau de l'onglet données conventionnelles :

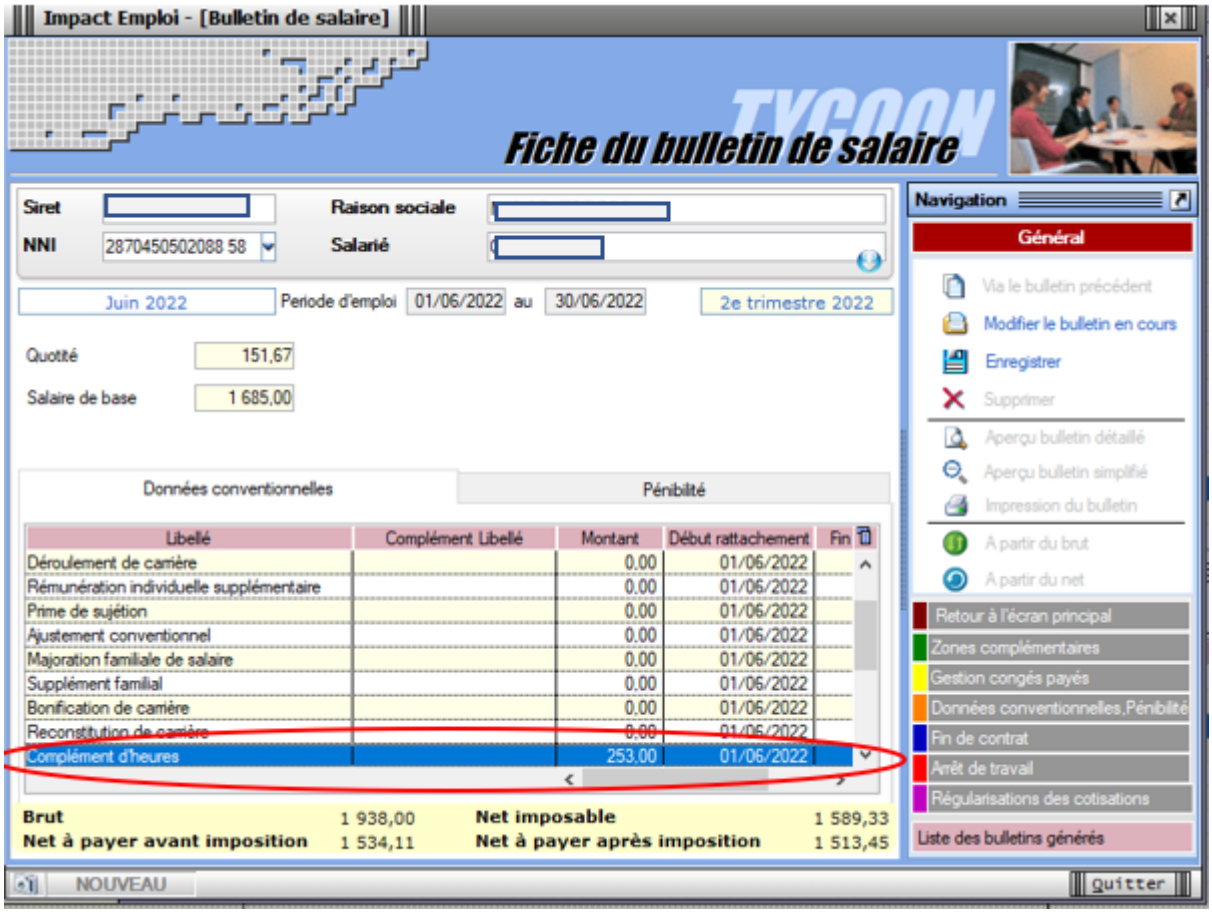

RETOUR SOMMAIRE

TAUX ET BAREMES

▶ Valeur de point CCN « Organismes de tourisme »

La valeur du point est fixée à 1,16 au 1er juillet 2022.

▶ Valeur de point CCN « Habitat logement accompagné »

La valeur du point est fixée à 1,15 au 1er janvier 2022.

RETOUR SOMMAIRE

CORRECTION D'ANOMALIES

▶ Saisie des congés payés

L'anomalie concernant les congés payés et leur affichage est corrigée.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO
- Saisie des contrats courts
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies
- Utiliser Impact emploi en télétravail

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

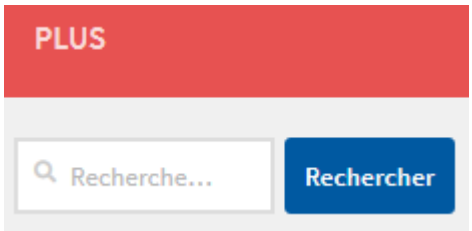

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2022**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2022.1.0.18** :

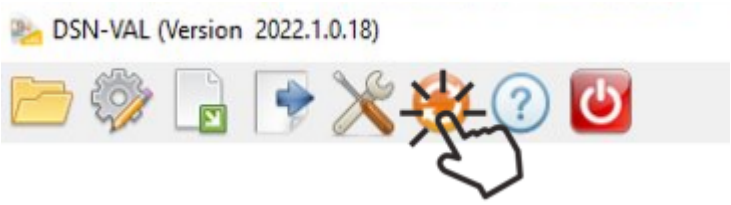

Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2022** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2022.1.0.18 à partir du portail *DSN***.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Comment joindre l'assistance ?

En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Pour toute demande, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes peut varier selon la charge de l'assistance.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR
SOMMAIRE